



RAPL (RAID AVENTURE PAYS DE LAVAL)

PRÉSENTE,



Dimanche 29 Mars 2015

LA BOUÉRILLONNE

RANDO VTT [20 KM en FAMILLE, 40, 50 et 60 KM]

Tracés dans un cadre agréable (85% chemins) avec des parcours variés, ravitaillement, verre de l'amitié et bière à l'arrivée.



Bouère



PAYS DE MESLAY-GREZ
Président de la communauté de communes



www.rapl53.fr



DÉPART LIBRE DE 8H À 9H30

PLUS D'INFOS SUR WWW.RAPL53.FR

par TEL : 06 16 77 33 24 MAIL : rapl53rando@gmail.com



Le Tour de la Mayenne VTT

sur **facebook**



Situé au Sud-Est de la Mayenne, Bouère est un charmant village qui offre un cadre agréable pour pratiquer le VTT et autre sport nature. Bouère, autrefois appelé « Boère » « Bouyère » « Boyère » était à l'origine un territoire couvert par une vaste forêt, entre les communes actuelles de Bouère, du Buret, de Grez-en-Bouère, de Ruillé, du Bignon et de Meslay. Un cadre naturel parfait pour effectuer une bonne randonnée en famille ou entre amis !



- Départ libre entre 8h et 9h30
- Tracés dans un cadre agréable (85% chemins)
- Parcours variés : 20 km en famille 40, 50 et 60 km
- Ravitaillement, verre de l'amitié et bière à l'arrivée !

RAID AVENTURE PAYS DE LAVAL

www.rapl53.fr



Bouère



PAYS DE MESLAY-GREZ
Président de la communauté de communes



• **Bouère** : 20 km de Château-Gontier - 35 km de Laval •



> OÙ ENVOYER VOTRE INSCRIPTION ?
GAUDIN JEANNE, 12 RÉSIDENCE DE BELLEVUE
53100 MAYENNE

Chèque à l'ordre de : RAPL

> POUR TOUTES RENSEIGNEMENTS :
www.rapl53.fr / 06 16 77 33 24
rapl53rando@gmail.com

Bulletin d'inscription

La Bouérillonne
le 29 Mars 2015

BULLETIN à REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Année de Naissance : Sexe :

CLUB :

E-MAIL :

@



Distances parcours VTT : 20 - 40 - 50 - 60 km

J'ai pris connaissance du règlement du
Tour de la Mayenne VTT et je l'accepte.



Licencié FFC-FRCT-FSGT-UFOLEP-Membre TWTT 4,5 €
 Non-Licencié 6 €
 Jeune * -14 ans ** 3 €
 Engagement sur Place (Vététistes) +1.5 €

Signature
(Autorisation parentale -18ans)
Le port du casque est obligatoire